

**PHI**

**RÉSIDENCES  
PHI - MONTRÉAL  
2021**

**PHI**

# FOIRE AUX QUESTIONS

## PENDANT LA RÉSIDENCE, VAIS-JE RÉALISER MON ŒUVRE SUR PLACE, CHEZ PHI ?

Les œuvres ne seront pas réalisées sur place, chez PHI, mais seront exposées à la Fondation PHI à la mi-septembre 2021. Cependant, les artistes auront accès à certaines installations du Studio PHI pendant la résidence, dont le studio d'enregistrement et de montage sonore de PHI ainsi que les bureaux et espaces administratifs de PHI. L'accès à ces espaces sera géré par la personne chargée de coordonner la production de PHI MONTRÉAL, en fonction des besoins de chaque artiste.

## LES ESPACES DE PHI SONT-ILS ACCESSIBLES POUR LES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE ?

Le Centre PHI et la Fondation PHI sont partiellement accessibles pour les personnes à mobilité réduite, mais une assistance supplémentaire peut être nécessaire et sera organisée pour les artistes en ayant besoin.

## OFFREZ-VOUS UN HÉBERGEMENT POUR CETTE RÉSIDENCE ?

Puisque la résidence PHI MONTRÉAL est ouverte aux artistes qui sont déjà établis à Montréal, nous n'offrons pas d'hébergement pour la résidence.

PHI MONTRÉAL est un programme de résidence donnant accès à certaines installations du Studio PHI pendant la résidence, dont le studio d'enregistrement et de montage sonore de PHI ainsi que les bureaux et espaces administratifs de PHI, et offrant un soutien sous forme de rencontres personnalisées avec l'équipe de PHI pendant la création de votre œuvre d'art.

## EST-CE QUE LES ARTISTES DOIVENT PRODUIRE UNE ŒUVRE SPÉCIFIQUEMENT POUR L'UNE DES GALERIES ? COMMENT L'EMPLACEMENT DES ŒUVRES SERA-T-IL DÉTERMINÉ ?

Les artistes ne sont pas tenu-e-x-s de produire une œuvre spécifiquement pour l'une des galeries de la Fondation PHI, mais doivent prendre en compte la faisabilité ainsi que les réalités techniques et spatiales des espaces (veuillez vous référer à la fiche technique dans l'appel). Une sculpture d'une hauteur de 30 mètres ne pourra tout simplement pas entrer dans nos espaces, par exemple. Pour l'exposition à la Fondation PHI, la disposition et le placement des œuvres d'art seront déterminés par l'équipe curatoriale de la Fondation PHI en consultation avec l'artiste. Nous tiendrons compte des besoins techniques et spatiaux de chaque œuvre et tenterons d'y répondre.

## **L'ŒUVRE PRODUITE DANS LE CADRE DE LA RÉSIDENCE DOIT-ELLE ÊTRE UN OBJET ?**

Les artistes de toutes disciplines sont encouragés à soumettre leur candidature et à proposer leur projet, en gardant à l'esprit que cette résidence a pour but de produire une œuvre d'art — installation, œuvre visuelle, sculpturale ou médiatique, ou autre — qui sera présentée dans le cadre d'une exposition. Vous dansez et avez une idée de projet vidéo ? Vous écrivez de la poésie et avez une installation textile en tête ? Vous êtes un duo de designers et souhaitez créer une œuvre d'art interactive ? Nous accueillons toutes sortes de projets, pas seulement des projets centrés sur l'objet.

## **EST-IL POSSIBLE D'EMPRUNTER DU MATÉRIEL À PHI POUR PRODUIRE MON ŒUVRE ? EXISTE-T-IL UNE LISTE DES MATÉRIAUX ET/OU ÉQUIPEMENTS DISPONIBLES POUR LA PRODUCTION ?**

Il y aura peut-être la possibilité d'emprunter du matériel à PHI pendant la résidence, selon les besoins et l'étendue de la demande, cette décision sera laissée à la discrétion du personnel de PHI. Les candidat-e-x-s doivent inclure les coûts de location ou d'achat d'équipement et de matériel spécialisés dans le budget de leur projet.

## **LES COLLECTIFS DONT CERTAINS MEMBRES NE RÉSIDENT PAS À MONTRÉAL SONT-ILS ADMISSIBLES À LA RÉSIDENCE ?**

Pour les candidat-e-x-s qui soumettent leur candidature en tant que collectif, au moins un-e-x des membres doit être établi-e-x à Montréal pendant la résidence. Veuillez noter que l'hébergement n'est pas offert dans le cadre de la résidence.

## **SERA-T-IL POSSIBLE D'AVOIR ACCÈS AUX ESPACES DE TRAVAIL PENDANT LA RÉSIDENCE ?**

Les artistes auront accès aux espaces suivants du Studio PHI pendant la résidence : le studio d'enregistrement et de montage sonore de PHI ainsi que les bureaux et espaces administratifs de PHI. L'accès à ces espaces sera géré par la personne chargée de coordonner la production de PHI MONTRÉAL, en fonction des besoins de chaque artiste. Les artistes en résidence pourront également visiter les espaces de la Fondation PHI lors de la période d'accueil.

## **PHI PEUT-IL FOURNIR UNE ASSISTANCE PENDANT LE PROCESSUS DE CANDIDATURE ?**

Oui. Si vous avez des questions supplémentaires sur la thématique curatoriale, le processus de candidature, le processus de sélection et la résidence PHI MONTRÉAL,

nous vous invitons à vous inscrire à une de nos deux séances de questions-réponses en ligne (30 minutes) le 12 mai 2021 à 10h et à 16h, via Zoom. Nous vous invitons à envoyer vos questions par courriel avant.

Si vous avez d'autres questions, ou si vous ne pouvez pas assister à la séance, envoyez simplement vos questions à [residence@phi.ca](mailto:residence@phi.ca).

## L'ÉQUIPE DE PHI RÉALISERA-T-ELLE L'ŒUVRE D'ART AVEC MOI ?

L'équipe de PHI fournira un soutien curatoriale, technique et administratif sous la forme de rencontres personnalisées avec chaque artiste, mais chaque artiste doit réaliser et produire sa propre œuvre d'art.

## PUIS-JE SOUMETTRE DES PLANS POUR UNE ŒUVRE D'ART OU UN PROJET DÉJÀ RÉALISÉ ?

PHI MONTRÉAL est une résidence de production, ayant pour but de produire une œuvre d'art qui sera présentée dans le cadre d'une exposition. Les œuvres déjà créées ne sont pas admissibles à cette résidence. Le projet proposé peut être la continuation d'une série passée, mais doit intégrer de nouveaux éléments qui seront produits pendant la résidence et doit, avant tout, répondre à la thématique curatoriale de la résidence.

## Y A-T-IL DES FRAIS DE CANDIDATURE ?

Il n'y a pas de frais de candidature.

## DOIS-JE FAIRE UNE DEMANDE DE FINANCEMENT POUR PARTICIPER À LA RÉSIDENCE ?

Les artistes sélectionné·e·x·s recevront, pour leur participation à la résidence, un cachet de 2000 \$ CA et jusqu'à 4000 \$ CA pour les frais de production. Les artistes participant·e·x·s ne sont donc pas tenu·e·x·s de demander un financement supplémentaire.

## QUELLES SONT LES DATES PRÉVUES POUR L'EXPOSITION ?

Les œuvres d'art finales seront exposées publiquement à la Fondation PHI de la mi-septembre 2021 à janvier 2022.

## EST-CE QUE JE VAIS DEVOIR SIGNER UN ACCORD AVEC PHI LORS DE MA PARTICIPATION À LA RÉSIDENCE ?

Oui, tous les artistes participant·e·x·s seront invité·e·x·s à signer une lettre d'entente avec PHI.

## QUE DOIS-JE INCLURE DANS MON BUDGET ?

Votre budget doit être simple et doit inclure les coûts primaires reliés à la production de votre œuvre d'art. Son format et son contenu dépendront du type de projet que vous soumettrez. Nous n'exigerons pas de rapport de coûts à la fin de la résidence.

## PUIS-JE SOUMETTRE MA CANDIDATURE POUR LA RÉSIDENCE PHI MONTRÉAL SI JE NE SUIS PAS RÉSIDENT·E·X CANADIEN·NE·X ?

Pour le moment, la résidence PHI MONTRÉAL n'est ouverte qu'aux personnes ayant le statut de résident·e·x canadien·ne·x.

## POURQUOI ME DEMANDE-T-ON MA DATE DE NAISSANCE DANS LE FORMULAIRE D'INSCRIPTION ?

Les candidat·e·x·s peuvent volontairement indiquer leur date de naissance dans la section «Autodéclaration volontaire» du formulaire d'inscription. Ce n'est pas obligatoire, mais cela nous aide à évaluer la diversité d'âge des artistes soumettant leur candidature pour la résidence.

## QUAND LA RÉSIDENCE DÉBUTERA-T-ELLE ?

Tout d'abord, PHI contactera puis annoncera publiquement les artistes sélectionné·e·x·s en juin 2021, puis suivra la période d'accueil. Au cours de cette période, PHI passera en revue les aspects logistiques de la résidence avec chaque artiste, notamment la signature de la lettre d'entente et une visite de la Fondation PHI, où les œuvres d'art finales seront exposées. La résidence à proprement parler, c'est-à-dire la production des œuvres d'art, commencera en juillet, jusqu'en août 2021.

## L'EXPOSITION FINALE DE MON ŒUVRE D'ART À LA FONDATION PHI SERA-T-ELLE EXCLUSIVE À PHI ?

Oui, PHI conserve l'exclusivité de la présentation de votre œuvre d'art dans le cadre de l'exposition à la Fondation PHI de la mi-septembre 2021 à janvier 2022. Cette œuvre d'art ne peut être présentée ailleurs pendant cette période. Cependant, l'artiste est invité·e·x à utiliser ce qui a été produit pendant la résidence pour générer d'autres œuvres d'art ou projets, à condition qu'il soit fait mention de la résidence PHI MONTRÉAL. Votre œuvre d'art reste votre propriété intellectuelle.

**LE PROJET FINAL POURRAIT-IL ÊTRE PRÉSENTÉ SOUS NOTRE NOM D'ARTISTE COLLABORATIF, PLUTÔT QUE SOUS MON NOM ?**

La proposition peut être soumise sous votre nom, tout en incluant un aspect collaboratif avec d'autres artistes, à condition qu'un membre de votre collectif soit établi à Montréal pendant la résidence. Toutefois, si votre proposition est acceptée, le projet final sera présenté sous votre nom lors de l'exposition.